L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

établie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 1443 et 1445 rue N. Robertson, entre les rues Kerlerec et Columbus.

American Homestead Company vs Gustave Gauve

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73 848—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 1er septembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Kerlerec, Columbus et Claiborne, mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces cinq lignes de façade la rue Robertson sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins, et faisant face à la rue Kerlerec dont il ferme l'encoignure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Henry Chiapella, avocat pour le plaignant.

30 juil—20—août 5 12 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le numéro municipal 435 rue Howard entre les rues Gravier et Perdido.

John Dwyer vs Joseph B. Martin et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,530.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 1er septembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion en la moitié d'un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard, anciennement Grevade, et Frazet, étant l'îlet No 366 le tout dudit lot étant désigné par le No 21, laquelle portion ou moitié dudit lot mesure treize pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Howard, par quatre vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant cette dernie dudit lot la plus rapprochée de la rue Gravier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

McCloskey & Benedict et John J McCloskey avocats pour le plaignant.

29 juil—29—août 5 12 19 26—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Lundi 29 août 1904.

Mamie Koch vs Wm J. Johnson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,016—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Mamie Kuck, F. Rivers Richardson, subrogé, et contre Wm J Johnson à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 29 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits titre et intérêt de Wm J. Johnson (ou William Johnson) dans et en un procès intitulé F. Rivers Richardson versus William Johnson, No 72,039 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans lequel il prie pour la nullité du jugement dans le procès exécuteire rendu le 11 novembre 1903 et réclame la possession de toute la propriété vendue sous ledit procès exécutoire et les produits et revenus de ladite propriété et aussi quel que soit l'intérêt ledit Wm J. Johnson (ou William Johnson) pourrait avoir dans la propriété décrite dans sa pétition enregistrée dans ledit procès le 18 juillet 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster avocat pour le plaignant subrogé

28 juil.—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Comme comme No 865 avenue Jordan, entre les rues Chartres (projetée) et Royale.

Eureka Homestead Society vs Alphonse Joseph Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 73,731.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 123, borné par l'avenue Jordan, les rues Chartres projetée, Deslondes et Royale, désignés par les numéros un et deux sur un plan privé annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 15 février 1900. Le lot numéro un mesurant trente pieds deux pouces et six lignes de face à l'avenue Jordan, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la ligne de l'extension de la rue Chartres de cent vingt pieds. Lot No deux mesurant trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à l'avenue Jordan, la même largeur dans le fond, est contigu au lot No 1 et a une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict avocats pour la plaignante

1er juil—1 2 8 15 22 29—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5942 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 73,758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans (antrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Preston et Alonzo et l'avenue State, désigné comme lot No 20 sur un plan de L. H. Pillé, voyer, daté le 17 mai 1873 ledit lot mesurant trente pieds six pouces de façe à la rue Preston, trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

1 juil—1 8 15 22 29—août 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Septième District.

Henry Hemel vs Mme Delia Carlisle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 71,848.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Delia Carlisle, femme de Salvadore Demanin, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre dans l'îlet borné par les rues Dante, Sycamore, Cambronne et Mobile ladite portion de terre étant une portion du lot No 9 faisant face à la rue Dante, commençant à cent soixante douze pieds de l'encoignure des rues Dante et Sycamore et courant vers la rue Mobile ayant trente cinq pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant.

30 juillet—30—août 5 12 19 26—sept 1

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 2826 Rue Derbigny.

A L'ENCAN

Succession de William Robert Dunn.

No 73,833—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. juge John St. Paul siégeant, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1904, adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Port, les avenues Claiborne et Lafayette, désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 17me jour de mars 1896, et mesurant trente deux pieds six pouces et septlignes (32 6 7) de face à la rue Derbigny sur cent seize pieds deux pouces et une ligne (116 2 1) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en fuseaux et dans la cour se trouve hangar, citerne etc. d'après le plan.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN

Encanteur, bureau No 331 rue Carondelet.

Walter L. Gleason avocat

13 juin—13 17 24 31—août 7 11

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Finly, femme de Heliodore Le Court et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849 déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. U. Lewis, voyer de cette ville, daté juin 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No Trois, maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à se voir; Un tiers au plus comptant et la balance à 1 l y en a en un crédit de un an ou deux et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, la dite propriété devant être assurée par l'acquereur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendeurs.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 74,031—O. A. Pierce vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit tenue pardevant John C. Davey, Jr. notaire public, commençant le 31 août 1904 à onze heures a. m., et que C. G. Collins Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et dans l'intervalle jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes procédures contre la personne et la propriété du plaignant soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 20 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST PAUL, Juge

Pour copie conforme

J. McCORMICK, Député Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

22 juil 22 26 31

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION B—No 74 667.—Pierre Marchand vs ses créanciers—Ordre Qu'une réunion des créanciers de Pierre Marchand soit appelée pardevant Pierre D. Olivier, notaire public le Mardi 2 août 1904, à 11 heures a. m., dans le but de voter sur l'application de Pierre Marchand pour un répit de un, deux et trois ans, et que pendant ces procédures et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, que toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et sa propriété soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST-PAUL

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King juge de la Div. B maintenant absent en congé

Pour copie conforme.

J. McCORMICK, Député-Greffier.

P. L. Feuchy, avocat.

21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellente propriété commerciale,

Bâtisse en briques à quatre étages,

No 200 rue Magnolia,

Dans le centre des affaires en gros. A une jetée de pierre de la rue du Canal et du "Board of Trade".

Magnifiques Lots à Bâtir

Près de l'avenue St-Charles,

Dans l'îlet des rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis.

COTTAGE SIMPLE

No 2024 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Adèle et Joséphine.

—ET—

LOTS

Dans l'îlet des rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi

SUCCESSION DE FRANCIS J. QUINLAN.

No 73,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de jour signé le 27 juillet 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 131, borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Poydras, désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 12 mai 1892, et d'après lequel devis ledit lot se trouve à l'encoignure des rues Magazine et Gravier et mesurant vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, faisant face à l'allée commune comme Bank Arcade, sur une profondeur de cinquante neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier et cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé contigu au lot No 2.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, le rez de chaussée servant comme un bureau et la balance des étages servant comme chambres d'emmagasinage, la bâtisse est en parfaite condition, et loée jusqu'au 30 septembre 1905.

2° Une portion de terre ensemble avec toutes les dépendances y appartenant située dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robert, Soniat, Dryades et St Denis, et mesurant cent quatre vingt deux pieds neuf pouces de face à la rue Robert, trois cent deux pieds neuf pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue St Denis, et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante pieds ou ladite portion de terre s'élargit de cent vingt pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robert et courant jusqu'à la rue Dryades, de là une deuxième profondeur faisant face à la rue Dryades de soixante pieds jusqu'à la ligne du fond.

3° Quatre lots de terre, avec toutes les dépendances ci dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Soniat, par une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles (ou tout plus ou moins) le lot No 1 formant l'encoignure des rues Soniat et Dryades.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Joséphine, Water et Adèle, désigné par la lettre G de l'îlet No 1, lequel lot mesurant soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Levée, formant l'encoignure des rues Levée et Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Joséphine de quarante trois pieds six-huit formant l'encoignure des rues Water et Joséphine et ayant une profondeur et façade de soixante trois pieds onze pouces à la rue Water.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme le No 2024 rue Tchoupitoulas, contenant cinq chambres, citerne, hangar, etc; la maison est en très bon état.

5° Un certain lot de terre situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 1, compris entre les rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi, composé des plus grandes parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17. Le tout desdits lots mesurant ensemble soixante et onze pieds trois pouces de face à la rue Upperline, cent cinquante pieds de largeur dans le fond, cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 13. La portion de terre en ceci transportée est composée du tout desdits lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, moins la portion de face desdits lots faisant face à la rue Upperline, vendu par A. Hesius à Joseph Campen, le 21 juin 1855 par acte passé pardevant C. C. Porter, notaire dûment enregistré dans le livre No 3 folio 658 des Transports de Carrollton. L'allée réservée mentionnée dans ledit titre audit Campen fut réservée pour le bénéfice des parties du fond desdits lots comme une entrée sur la rue Upperline et appartenant au propriétaire de la portion de terre comme il paraît sur le croquis annexé à un acte passé pardevant E. Conmagère, notaire, le 17 février 1888

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente aux frais de l'acquéreur devant être passés par ledit Conmagère, notaire.

F. A. ANDRIEU,

—Successeur à—

ROCHEMBEAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES.

638 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington,

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No 1018 Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No 1020 Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No 1024 Rue Magnolia.

Cottage Simple No 2219 Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos 3716 et 3718 Rue Laurel,

Entre les rues Periston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.—Bureau 737 rue Common—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904 dans l'affaire ci dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh (autrefois Sixième), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm 137 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern, 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm

3° Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 2 lignes à la rue Monroe, 260 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4° Un certain lot de terre dans le septième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey et Amanda (ou Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'îlet 153 lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies etc. y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits etc. y appartenant, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 320 borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson désigné par le No 10 le quel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 123 pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar etc., portant le No municipal 2219 rue Liberté

6° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies etc. y appartenant, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Locust Calliope et Euphrosine désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles

Les améliorations comprenant la bâtisse à deux étages avec quatre chambres portant le No municipal 1018, la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia, avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble et lot No 13 portant le No municipal 1018 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a devant être démontré par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans de et après la date de l'adjudication, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, sur frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY

Encanteur

J. Zach. Spearing, avocat.

26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'îlet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Radimann.

No 73 184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division G.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 26 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division G de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI, 3 août 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Watt Duffy, notaire au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

28juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de choix faisant face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Central.

Succession de Alfred S. Gutierrez.

No 71,620—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1904, in re, succession d'Alfred Gutierrez, il sera vendu à l'enchère publique,

Une certaine portion de terre dans le Sixième, autrefois Quatrième District de cette ville, bornée au nord par le Chemin Coquillé de l'avenue Washington, au sud par la rue Soniat, et en partie par la barrière du chemin de fer de l'Illinois Central, à l'ouest par la rue Lowerline, et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Central avec le chemin coquillé de la rue Washington, d'une forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au chemin coquillé de l'avenue Washington environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est, même cette partie de désignée sur devis et plan comme îlet No 23 et îlet No 4 et un certain lot vendu à un Estrade, mesurant 80 pieds de face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur; ledit lot devant être mesuré commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquillé de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un grand cottage, bâtisse de laiterie, etc,

Conditions—Comptant; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfadden, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. De Ferier, avocat

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de J. A. C. Wadsworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,526—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George W. Kayle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Andrew Hero, avocat. 27 juil—27 31—août 5

Succession de William Naber et de sa femme Margaret Naber

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73,899—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Christian H. Gerding, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Walter L. Gleason, avocat.

26 juil—26 30—août 4

Succession de Henry Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,254—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Harriet Miller, femme de Harry H. Maloney et Harry H. Maloney, son mari, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney avocat. 24 juil—24 28—août 2

Succession de J. O. Nixon, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,653—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Jenne, veuve de James O. Nixon Jr. tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. A. Dupas, avocat. 26 juil—26 30—août 4

Succession de Mme Barbara Kleisinger

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,061—Division C—Attendu que Mlle Barbara L. Kleisinger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Kleisinger décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pét